



Demande d'information sur les dates d'un compromis

Par **vincent666**, le **21/05/2010** à **17:04**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente en date du 20/05/2010, auquel nous avons mis la date du 20/05/2010 et notre signature.

Nous n'avons pas eu les diagnostics car il n'ont pas été encore réalisé.

Quel date sera utilisé comme points de départ du délais de rétractation des 7 jours :

La date du compromis : 25/05/2010

La date de reception du la lettre recommandé avec les diagnostics établit.

Faut t'il que la date des diagnostics soit obligatoirement antérieure a la date de signature du compromis de vente.

Merci d'avance pour votre reponse,
Bonne journée,
Vincent